

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 avril 2019**

Décision n° **CP-2019-3027**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Genève - Rencontre avec l'ambassadeur et le représentant permanent de la France auprès de l'Office des nations unies à Genève (ONUG)

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 mars 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 avril 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Jannot), Mme Panassier.

Commission permanente du 8 avril 2019**Décision n° CP-2019-3027**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Genève - Rencontre avec l'ambassadeur et le représentant permanent de la France auprès de l'Office des nations unies à Genève (ONUG)**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 mars 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.27.

Monsieur François Rivasseau, Ambassadeur et représentant permanent de la France auprès de l'ONUG, a invité monsieur Georges Képénékian, Vice-Président de la Métropole de Lyon, à participer aux échanges franco-arméniens avec madame Anahit Harutyunyan, chargée d'affaires à la mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'ONUG, ainsi qu'au dîner qui a suivi en l'honneur de Charles Aznavour à la Résidence de France le 6 mars 2019 à Genève (Suisse).

L'organisation de ce déplacement, postérieur à la dernière séance de la Commission permanente, n'a pas permis d'inscrire en temps voulu le mandat spécial.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Georges Képénékian. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Georges Képénékian, pour un déplacement à Genève (Suisse) le 6 mars 2019.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P28O4667.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 avril 2019.